



SYMTOMA  
AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE

DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

20160101

N° 2016/01/01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 14 janvier, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** mesdames et messieurs DECISIER, ANGELI, FOUANT, BOUVOT, FINIELS, LANGET, POUJOL, GAUBIAC, NOGUIER, CHANAL, COMPAN, GERVASONI, LAYRE, LEPROVOST, CERRET, CLAUZEL, LAURITA, VALGALIER, JEAN, MULLER

**Membres absents excusés :** mesdames et messieurs ARBUS, CORBIN, FAIDHERBE, GIRARD, FRATISSER, ALEGRE, GUERIN, MARTIN, ROUDIL, BURTET, CRUVEILLER

**Membres absents:** messieurs CAUSSE, ISSERT

**Membres remplacés :** madame FOUANT remplace Monsieur ROUDIL  
monsieur MULLER remplace Madame ARBUS

**Procurations:** monsieur CORBIN donne procuration à Monsieur GERVASONI  
monsieur BURTET donne procuration à Madame ANGELI

**Membres ayant participé au vote : 22**

**Date de convocation :** 04 janvier 2016

**Date d'affichage :** 04 janvier 2016

L'an DEUX MILLE SEIZE, le jeudi 14 janvier, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : monsieur POUJOL

**Objet :** extension de l'opération assos durables à la récupération des papiers usagés

Monsieur Pierre COMPAN, vice-président chargé du tri et de la modernisation des déchèteries, rappelle à l'assemblée délibérante le principe de l'opération *Assos Durables*. Il s'agit pour le syndicat mixte d'apporter un soutien financier à toute association volontaire du territoire en échange de l'apport d'emballages recyclables préalablement triés par famille de matériaux. Cette opération rencontre un vif succès puisqu'à ce jour, 11 associations ont signé la convention ad hoc, générant ainsi 769 kg de cannettes et bouteilles en plastique.

Afin d'étendre cette opération à la récupération du papier, quelques aménagements de la convention-type sont à apporter car c'est un produit beaucoup plus dense que les emballages métalliques ou plastiques .

Il est donc proposé de conventionner avec des associations autour de leur zone d'influence afin d'éviter tout chevauchement entre plusieurs intervenants sur un même périmètre. Le papier collecté sera centralisé par chaque association dans un ou des contenants déposés à cet effet par le SYMTOMA sur un lieu choisi en accord entre les parties. Il est proposé d'acheter le paprier trié à hauteur de 0,05 €/kg. Le reste de la convention est inchangé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents, cette opération et autorise le président à signer la convention particulière spécifique à la récupération de papiers usagés par le milieu associatif .

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 18 janvier 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ..... 21 JAN. 2016 ..... et de la publication le ..... 21 JAN. 2016 .....

21 JAN. 2016

Le Président,

  
Gérald GERVAÏONI

